



## Bulletin d'information N°1

Dans ses publications précédentes, BA annonçait sa volonté de tout mettre en œuvre pour qu'un changement en profondeur intervienne à Brécéy. Cette conviction quant à la nécessité d'un changement s'explique par l'histoire de la ville ponctuée par trois événements importants.

- En Juin 1995. lors des dernières élections municipales. les Brécéens sont informés par un conseiller municipal, Daniel Pichon, que le conseil connaît de graves vices de fonctionnement, que des décisions pourtant prises en conseil municipal sont contredites par des personnes privées, elles-mêmes par ailleurs membres du conseil municipal. Puis, Daniel Pichon brillamment réélu, prouve que les Brécéens saluent l'homme de caractère qu'il a été dans ces circonstances, ils assistent à son éviction de toutes responsabilités. Daniel Pichon n'est plus adjoint, il n'est plus délégué à la communauté de communes, il n'est plus responsable des écoles. La preuve est dès lors faite que le conseil, loin d'être l'instance démocratique qu'il devrait être, est le lieu d'exercice d'un pouvoir quasi-monarchique. La suite dira davantage encore que les conseillers sont réduits au rôle de stricts figurants dans un théâtre d'ombres dont le sens leur échappe puisque le metteur en scène les tient délibérément dans l'ignorance du scénario.

- En 1996, les Brécéens découvrent avec stupeur, et dans la presse !, les extraits du rapport de la cour régionale des comptes. Bercés jusqu'alors sur le thème du "tout va bien", ils sont informés qu'au contraire "tout est alarmant". Pour atténuer la portée du jugement sévère de la Cour, mieux pour la nier, les dettes d'aujourd'hui sont alors présentées comme des investissements porteurs de recettes pour demain. Bien sûr aussi, les experts de la Cour sont présentés comme des comptables publics, non qualifiés pour juger une Commune qui doit être gérée- et jugée- comme une entreprise!! !. Les Brécéens savent bien qu'une Commune n'est pas une entreprise comme ils savent aussi que tous les dépôts de bilan sont dus à l'excès des dettes par rapport à des recettes prévues - - - qui ne sont pas arrivées ! Ils savent que parier sur des lendemain qui chantent conduit presque inmanquablement au désenchantement et à la faillite. Nier enfin la compétence des experts pour nier la réalité des problèmes qu'ils relèvent procède d'une attitude aussi infantile que celle du malade qui préfère casser le thermomètre plutôt que d'admettre qu'il a de la température. Les Brécéens en concluent aussi avec inquiétude que les finances de la Commune sont confiées à un

joueur qui parie sur les mirages de recettes futures pour rembourser les dettes bien réelles et bien lourdes d'aujourd'hui.

- En Septembre 1999, la démission de Jean-Paul Dolé et la démission de Jean-Yves Leménach ajoutent au désarroi des Brécéens. Ces décisions sont spectaculaires, il n'y a jamais eu de mémoire de Brécéens de démission en cours de mandat pour désaccord grave. Les graves inquiétudes en matière de finances municipales mais aussi le jugement implicite selon lequel il est impossible, à l'intérieur du conseil - - - de conseiller efficacement fondent ces démissions.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Qu'est-ce qui explique ces dérives ? La cause originelle est à rechercher du côté du système de pouvoir qui prévaut aujourd'hui à Brécey, c'est le système du "cumul généralisé".

En effet, à Brécey, le Maire est également :

- Président de la Communauté de Communes
- Président, sinon de droit du moins de fait, de nombreuses associations, organismes municipaux, para-municipaux et intercommunaux (MAPAD Brécey-Cuves-Tirepied, OMEGA, Centre Socio-Culturel - - - etc - - -)
- Secrétaire fédéral de Démocratie Libérale ( Mouvement Madelin)
- Conseiller général
- Enfin, sinon surtout, Principal du Collège

Un pareil cumul conduit à réunir dans les mêmes mains des pouvoirs si étendus qu'ils confèrent à celui qui les détient le statut de Potentat local, de là le régime autocratique qui s'est instauré.

A titre d'exemple, la quasi-totalité des emplois jeunes, emplois CES, emplois des collectivités locales et des associations sont contrôlés, directement ou indirectement par le même homme; il en est de même des équipements, matériels et infrastructures ainsi que des commandes de fournitures de biens ou de services des collectivités publiques et associations etc - - - etc.

Dés lors, nul Brécéen, fut-il même conseiller municipal n'ose critiquer, à fortiori s'opposer - - - de  Crainte d'en subir d'une manière ou d'une autre, des conséquences personnelles dommageables.

Dés lors, aussi, les comptes et les moyens humains, matériels et financiers sont inextricablement mélangés de sorte qu'il est impossible de disposer d'une information précise, complète et totale, il est donc impossible de se forger une opinion éclairée. La participation des citoyens et des élus aux affaires de la ville devient un leurre. La nécessaire transparence financière et comptable a fait place à l'opacité, la clarté - - - au brouillard.

Que dire aussi de cette situation choquante où le "Maire - Président - Conseiller" de Brécey est aussi Principal salarié "temps plein"! du Collège. Cette situation est originale puisque à notre connaissance il n'existe pas de cas, en France, de principal de collège qui cumule, en prétendant rester "salarié temps plein", d'aussi nombreux mandats.

Brécey est de ce point de vue une curiosité nationale. C'est aussi une anomalie. En effet, s'il est vrai qu'en France, de nombreux fonctionnaires exercent des mandats politiques, ils ont au moins eu l'honnêteté de demander une disponibilité ou un temps partiel, le code de la fonction publique étant sur ce point généreux. A Brécey, rien de tel !. Or le travail d'un chef d'établissement ne saurait se réduire - et encore moins se déduire - de l'obtention d'un taux de réussite satisfaisant au brevet : il n'a sur ce taux que peu d'influence, le principal n'enseigne pas et il ne recrute pas les professeurs pas plus qu'il ne recrute les élèves. En revanche, la qualité de la mission fondamentale d'écoute, de conseil et d'animation de l'ensemble de la Communauté éducative (parents, élèves, professeurs, personnels administratifs et techniques) dépend directement du temps qui lui est consacré. "Une très grande disponibilité est indispensable" rappelle le Ministère de l'Education Nationale. Le Collège de Brécey, vu les responsabilités extérieures et prenantes de son principal ne dispose que du temps restant. Le travail temps plein du principal, évidemment nécessaire, relève à Brécey du fictif, de là une autorité pas trop sporadique, un dialogue trop intermittent, une écoute trop rare, un rôle de conseil insuffisamment tenu.

Que dire enfin du cumul des indemnités et des rémunérations. Il semble bafouer la règle de la fonction publique selon laquelle les revenus d'un fonctionnaire ne peuvent en aucun cas être le double de sa rémunération. Or, selon le barème officiel des rémunérations publiées en 1996, le salaire d'un principal en fin de carrière est de l'ordre de 25000F/net par mois. Dans le cas brécéen, le total des indemnités correspondant aux nombreux mandats du "Principal - Maire - Président - Conseiller" dépasse évidemment ce montant.

En vérité et en conclusion :

- Les élèves et parents d'élèves du Collège ont le droit d'exiger qu'un principal se consacre à temps plein aux activités pour lesquelles il est nommé et rémunéré.
- Les Brécéens ont le droit à une vie démocratique authentique ce qui passe par une transparence retrouvée et par voie de conséquence par la fin de ce qui y fait obstacle : le cumul généralisé.
- Les citoyens ont le droit d'exiger qu'un fonctionnaire se consacre à temps plein à l'activité pour laquelle il est rémunéré à temps plein. Ils ont le droit d'exiger l'application du Code de la fonction publique; c'est une question de principe et le fondement même de l'organisation Républicaine. Un principal n'est pas un chef d'entreprise pouvant définir lui-même la nature, la mission et les conditions d'exercice de son activité. C'est un salarié, subordonné à des devoirs précis; c'est un fonctionnaire recruté sur un poste dont la définition s'impose à lui, ce n'est pas le royal propriétaire d'une "charge".

---

Extraits de la liste des membres B.A

André Trochon La Lucerie  
Daniel Pichon Les Courts Champs  
Louis Rault La Ménardièrre  
Nicolas Gueret Le Carrefour Thomas  
Colette Trochon La Lucerie  
Max Millet La Lucerie  
Albert Garnier Rue du Val de Sée  
Yvette Rault La ménardièrre  
Jean-Claude Lepourcelet Rue aux Chats  
Jérôme Cailly La Gestièrre

Dans les prochains numéros :

- Eaux usées, assainissement, buses, inondations, égouts !
- Brécey aurait-elle son "affaire" ?
- Relais des artistes : une fantaisie artistique
- Autres cas de cumul et de favoritisme
- Publication de nombreux extraits de la liste des membres B.A.
- Etc - - - etc - - - .

NDLR

La liste des sujets n'est qu'indicative. Elle pourra être complétée, modifiée et enrichie ! à tout moment, en fonction des exigences de l'actualité.

---

Note de B.A : B.A est soucieux d'informer d'une manière aussi complète que possible les Brécéens. Ce souci est évidemment coûteux. Merci de soutenir notre action et nos publications. Adressez vos dons (anonymat garanti) et vos suggestions à "Brécey Autrement" 2 La Bleutièrre 50370 Brécey.

Imprimé par nos soins